



RÈGLEMENT CHALLENGE STMG 2022 / 2023

La 9^{ème} édition du challenge STMG se tiendra lors de l'année scolaire 2022/2023, la finale est prévue le 13 avril 2023.

L'ensemble des équipes participera à deux épreuves qui permettront de déterminer l'établissement gagnant :
La phase qualificative (analyse du cas d'entreprise sous forme vidéo)
La grande finale

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2023, et se déroulent selon la procédure indiquée par courriel.
Public concerné : élèves de Terminale STMG de l'académie de Toulouse.

L'inscription d'un établissement ne sera définitive que sous deux conditions :

- après réception de la convention signée avec le lycée Raymond Naves, établissement support du Challenge STMG.
- après réception de la contribution financière de l'établissement (à hauteur de 75 euros)

2. LA PHASE QUALIFICATIVE

2.1. Champs disciplinaires concernés

Pour la phase qualificative, un dossier est mis à la disposition des équipes inscrites et porte sur les programmes de Première et Terminale de Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, dans les champs disciplinaires suivants : Droit, Économie, Management, Sciences de gestion et Numérique, tous enseignements spécifiques confondus.

2.2 Modalités de l'épreuve

L'ensemble des équipes devra analyser un dossier documentaire portant sur un cas d'entreprise. L'objectif est de proposer une analyse construite de l'organisation permettant d'identifier un ou plusieurs axes de développement possibles.

Le dossier documentaire sera mis à disposition dès le 30/03/23 sur le site disciplinaire économie et gestion, voie technologique : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>

L'analyse du dossier doit :

- être réalisée entre le 30/03/23 et le 7/04/23 selon une organisation propre à l'établissement (exemple de proposition d'organisation en annexe 2)
- être menée par un groupe d'élèves issus d'une ou plusieurs classes (groupe de 4 à 6 élèves maximum)
- permettre d'identifier un ou plusieurs axes de développement possibles pour l'entreprise étudiée
- être matérialisée sous la forme d'une vidéo (d'une durée maximale de 180 secondes)

La vidéo doit :

- être au format MP4
- être accompagnée d'une autorisation de droit à l'image pour chacun des participants (cf. annexe)
- être diffusée sur la plateforme suivante au plus tard le vendredi 7/04/23 à midi :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/PsR93LXYzem7odQ>

En cas de difficulté technique pour le dépôt des vidéos, vous pouvez contacter notre IAN : patrick.cariou@ac-toulouse.fr

2.3 Évaluation

Il revient aux enseignants de sélectionner l'équipe qui représentera leur établissement lors de la finale académique, selon les critères de la grille (cf. annexe 3).

En cas d'égalité entre plusieurs groupes au sein d'un même établissement, le groupe d'élèves sélectionnés sera celui qui propose la vidéo la plus proche de 180 secondes.

3. LA GRANDE FINALE :

3.1. Champ disciplinaire concerné

Les compétences évaluées lors de la finale porteront sur les programmes de Première et Terminale de Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, dans les champs disciplinaires suivants : Droit, Économie, Management, Sciences de gestion et Numérique, tous enseignements spécifiques confondus.

3.2 Les modalités

La grande finale accueillera une équipe de 6 élèves maximum, par établissement inscrit, accompagnés d'un professeur.

La grande finale doit permettre de valoriser les compétences développées dans la série STMG. Elle se déroule en deux phases :

- Matin :
 - A partir d'une problématique liée au dossier documentaire proposée par le jury, chaque équipe présente lors de la finale devra travailler pour identifier les solutions adéquates et en proposer une présentation orale.
 - En parallèle, dans les établissements participants, les équipes non sélectionnées produiront un support sur le thème : « Quels sont les points forts des bacheliers de STMG pour la poursuite d'études (IUT/BTS/ CPGE/Licence...) ? »
Il s'agit d'engager les élèves dans la préparation au Grand Oral, plus particulièrement de la dernière phase liée au projet d'orientation.
Ces supports seront par ailleurs évalués par les membres du jury. Ils donneront lieu à **un bonus « orientation »** pour le score de l'établissement lors de l'épreuve finale et pourront être publiés sur le site académique disciplinaire.

Les supports seront déposés en version PDF, (une page maximum) sur la plateforme le 13/04/23 avant midi :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/PsR93LXYzem7odQ>

En cas de difficulté technique pour le dépôt des vidéos, vous pouvez contacter notre IAN : patrick.cariou@ac-toulouse.fr

- Après-midi :
 - Chaque équipe présente lors de la finale exposera son analyse, en lien avec la problématique donnée, devant les membres du jury.
 - Afin de permettre à toutes les équipes de présenter leur analyse, le jury est organisé en plusieurs commissions. La répartition des équipes ainsi que l'ordre de passage sont déterminés par les membres organisateurs du challenge.

Déroulé de l'entretien avec le jury :

- présentation d'une durée de 10 minutes maximum
- échange avec le jury 10 minutes maximum

Durant l'exposé oral d'une équipe, les autres équipes assistent à la présentation et l'évaluent.

3.3. Evaluation

Les propositions des équipes finalistes seront appréciées au regard des compétences suivantes notamment extraites de la grille d'évaluation du Grand Oral :

- Qualité orale de l'épreuve (de l'argumentation)
- Qualité de la prise de parole en continu (répartition du temps de parole entre les membres du groupe)
- Qualité des connaissances
- Qualité de l'interaction
- Construction de l'argumentation
- Respect du temps imparti (10 mn de présentation maximum et 10 minutes d'échange avec le jury)

Comme pour le Grand Oral, un support papier est envisageable mais pas de support numérique.

Le dépassement du temps de présentation est pénalisé.

Dans chaque commission, le jury évalue les candidats selon la grille du Grand Oral et propose un score. A ce score, s'ajoute l'éventuel bonus « orientation ».

En cas d'égalité, l'équipe gagnante sera celle dont la vidéo s'approche le plus de 180 secondes.

4. PRÉPARATION DE LA PARTICIPATION AU CHALLENGE

4.1. Mise à disposition du dossier documentaire

Le dossier documentaire sera mis à disposition dès le 30/03/23 sur le site disciplinaire Economie et Gestion, voie technologique : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>

4.2. Rôle du professeur référent

Il revient à chaque lycée de nommer un **professeur référent** pour la mise en œuvre du Challenge STMG. Il aura pour **rôle d'encadrer l'équipe de son lycée** :

• En amont de la rencontre :

Le professeur référent s'engage à :

- Communiquer le nom d'équipe et l'avatar retenu par les élèves ainsi que le liste des élèves participants au plus tard le 13 février 23 en renseignant le formulaire dont le lien sera adressé par mail.
- Envoyer le nom de l'équipe ainsi que le nom des élèves participants aux organisateurs
- Gérer l'organisation de la première phase dans les délais impartis (accompagner les élèves dans l'analyse du dossier, l'élaboration de la vidéo ...etc.)
- Déposer la vidéo dans les délais impartis et en respectant le format mentionné

• Le jour de la rencontre :

Le professeur référent s'engage à :

- veiller au bon déroulement des épreuves
- s'engager à rester neutre, dans le travail d'analyse de son équipe
- accompagner les élèves dans l'évaluation de la prestation des équipes concurrentes
- valoriser le travail de son équipe dans son établissement
- s'assurer des autorisations nécessaires pour la publication des vidéos (droit à l'image)

Pour une mise en place et un déroulement efficace du challenge, il est indispensable que chaque lycée inscrit communique le nom et l'adresse mail académique du professeur référent en charge d'encadrer son équipe.

Les contraintes d'accueil pour le jour de la finale, conduisent à limiter le nombre d'accompagnateurs à un par établissement le jour de la finale.

Toute communication relative au challenge devra de préférence être adressée à : challenge.stmg@ac-toulouse.fr à l'attention de Mme Hélène FLORET.

ANNEXE 1



Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

[A compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

Ecole ou établissement scolaire : _Lycée Raymond NAVES en tant qu'établissement support du challenge

Tél. : _05 34 25 30 00_ **Code postal / Commune :** 31018 _TOULOUSE Cedex 2_

Année scolaire : _2022/2023_

1. Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques,

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

Diffusion sur les sites académiques et sur les réseaux sociaux numériques

Communication exploitable par les établissements scolaires de l'académie de Toulouse pour valoriser la série STMG

2. Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « _____ »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement _____ Lieu(x) d'enregistrement _____

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3. Modes d'exploitation envisagés

Autorisation*	Support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Précisez les destinataires du support :

<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Projection collective	1 année scolaire	<input type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution.
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autre (précisez)	1 année scolaire	Précisez les destinataires :

* Cocher les cases

4. Co4-

Consentement de l'élève

 On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

 On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.
Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5. Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Et [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresses à préciser si différentes]

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : [Nom – Prénom de l'élève]

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

 autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

 n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.
Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

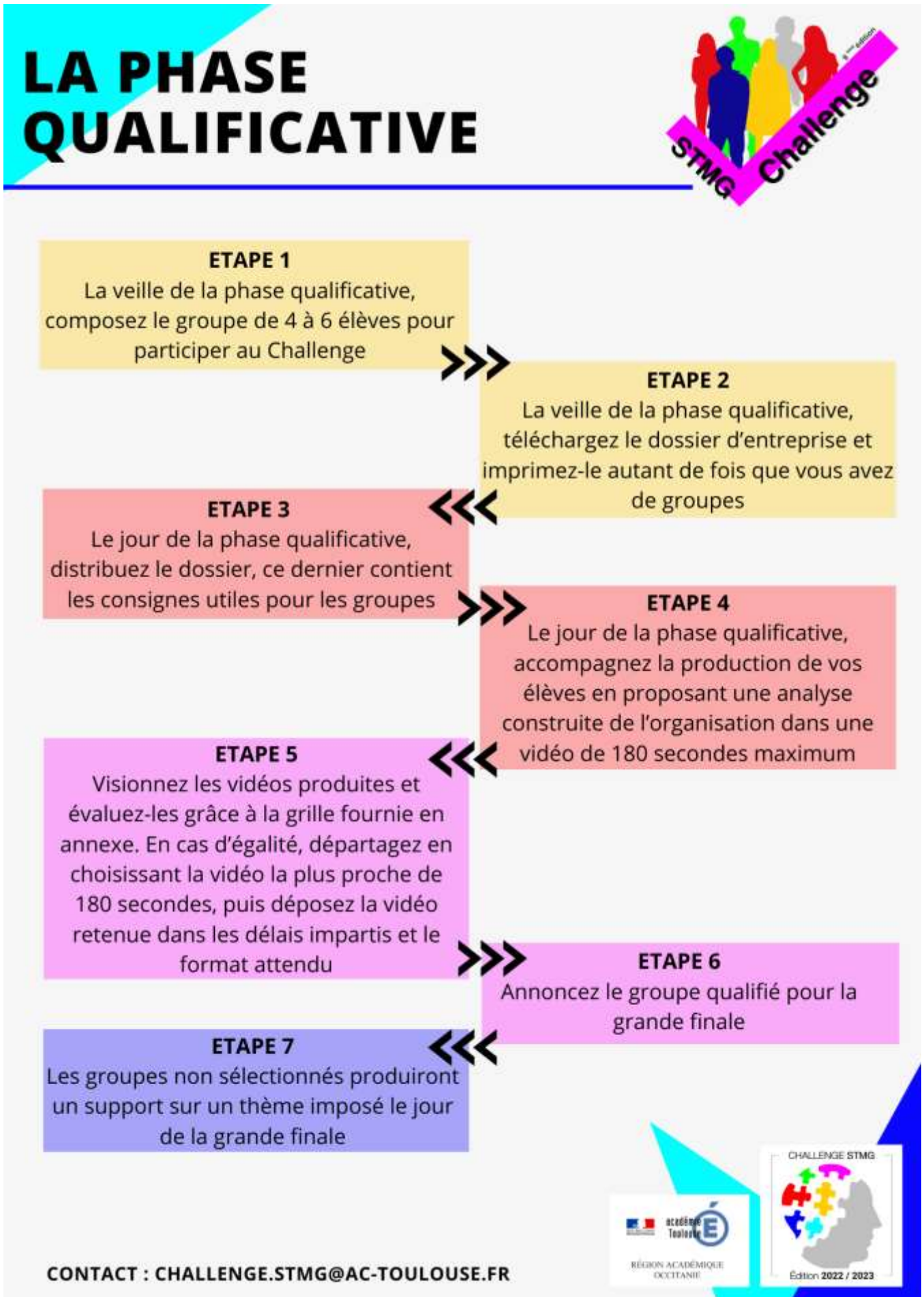
6. Pour exercer vos droits

 Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Rectorat de l'académie de Toulouse afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-toulouse.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07**Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).**

ANNEXE 2 : exemple d'organisation de la première phase du challenge



ANNEXE 3 : exemple d'organisation de la grande finale du challenge



ANNEXE 4 : Grille d'évaluation pour la phase qualificative

LA GRILLE D'ÉVALUATION



Points de notation	0	1	2	3	4	5
Notation sur le fond						
Analyse pertinente de l'organisation						
Capacité d'argumentation et de structuration						
Utilisation des connaissances						
Utilisation des forces de tous les membres du groupe						
Notation sur la forme						
Message clair et compréhensible						
Fluidité et rythme du message						
Respect des 180 secondes maximum						
Créativité de la vidéo proposée						
Total de l'équipe						/ 40

CONTACT : CHALLENGE.STMG@AC-TOULOUSE.FR

